



Coordonnées du demandeur :

Nom [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Téléphone [REDACTED]

Fax : [REDACTED]

Interlocuteur [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Email [REDACTED]

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

La SCEA du Domaine du Seuil a pour projet d'étendre une parcelle viticole préexistante au sein du domaine du Seuil, sur la commune de Saint-Cannat, Bouches-du-Rhône (13). Le projet se trouve dans la parcelle cadastrale OC0005, qui constitue l'aire d'étude (d'une surface de 9,8 ha). La mise en exploitation de cette parcelle va demander un défrichement préalable d'une surface estimée de 2,6 ha au total.

L'aire d'étude du projet comporte trois zones distinctes (du nord au sud), présentées sur la carte 1 :

- La zone 1 (Vigne, en bleue) d'une surface de 2,8 ha est constituée d'une vigne en jachère qui sera bientôt exploitée de nouveau. Cette zone à usage agricole ne nécessite aucun défrichement et n'est soumise à aucun encadrement administratif.
- La zone 2 (en violet) d'une surface de 2,6 ha est principalement constituée de garrigues et d'une partie boisée qui seront défrichées dans le cadre du projet, puis convertie en vigne et mise en exploitation. La demande de défrichement concerne cette zone de l'aire d'étude.
- La zone 3 (en rouge) d'une surface de 3,5 ha est constituée de boisement et a été débroussaillé (débroussaillage alvéolaire) par la commune de Saint-Cannat dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage.

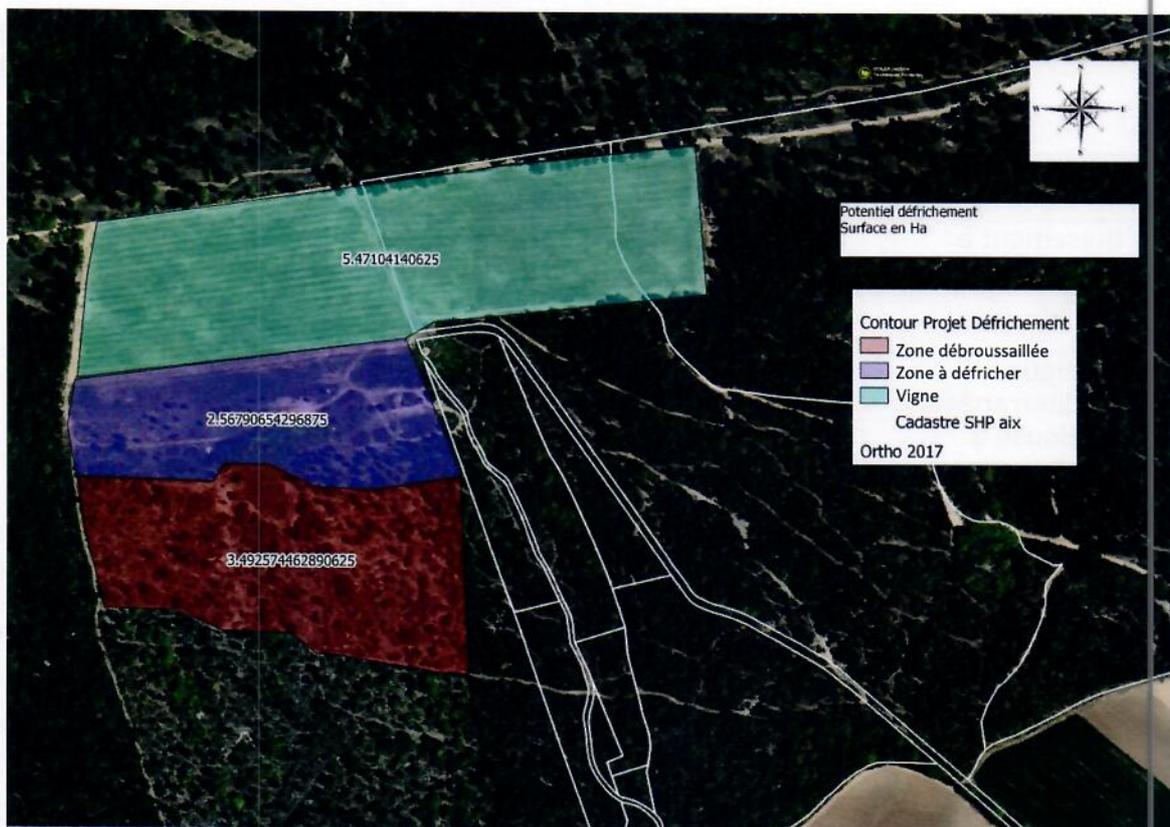


Figure 1: Contour du projet de défrichement conduit par le Domaine du Seuil (source : SCEA Domaine du seuil)

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non, le projet de défrichement n'impliquera pas l'installation de nouveaux éclairages nocturnes.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non, le projet ne comporte aucune zone aquatique ou humide.

d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Habitat	Essence d'arbre	Surface/individus concernée	Diamètre max relevé
Boisement à chêne vert et pin d'Alep	Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	3925,5 m ²	25 cm
	Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>)		30 cm
Garrigue méditerranéenne x Pelouse à brachypode rameux	Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>)	33 individus	25 cm

Les habitats comportant des arbres peuvent se diviser en trois parties : Un boisement clair (en mosaïque d'une garrigue) composé de Chêne vert en sous étage d'une pinède, un boisement plus fermé composé principalement de Chêne vert parsemé de quelques pins et une garrigue en mosaïque d'une pelouse à brachypode comportant quelques individus de pin d'Alep isolés (voir figure 2).

Les arbres impactés par le défrichement sont relativement jeunes : le boisement est peu dense, les individus sont peu âgés (un tronc fin et court) et ont souvent un port plus proche de l'arbustif que de l'arborescent.

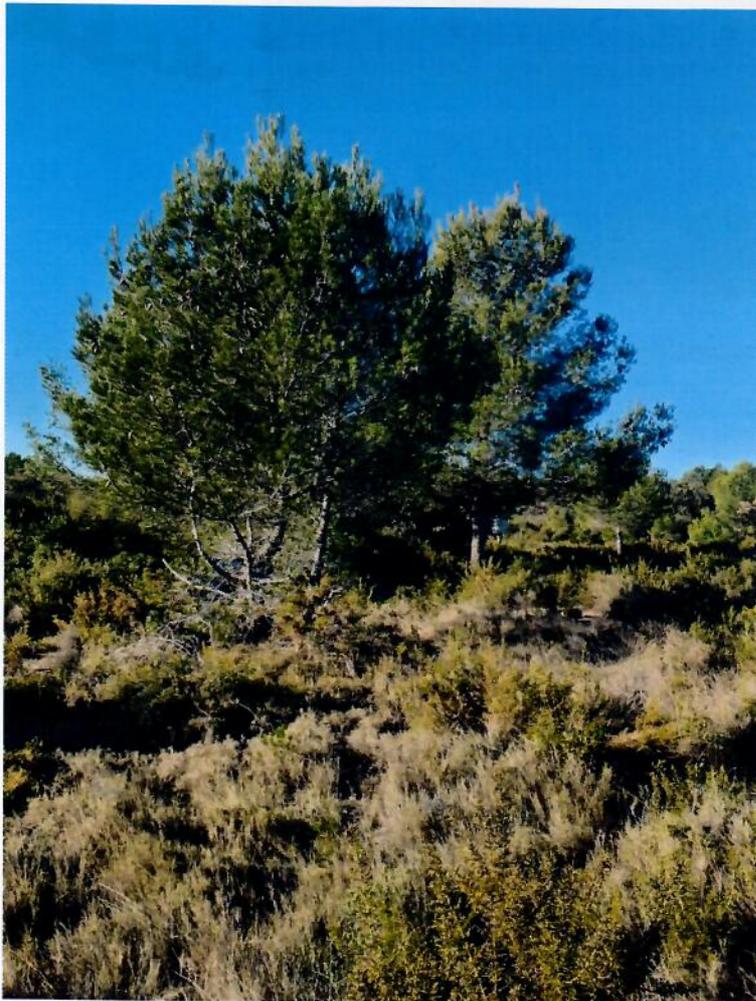
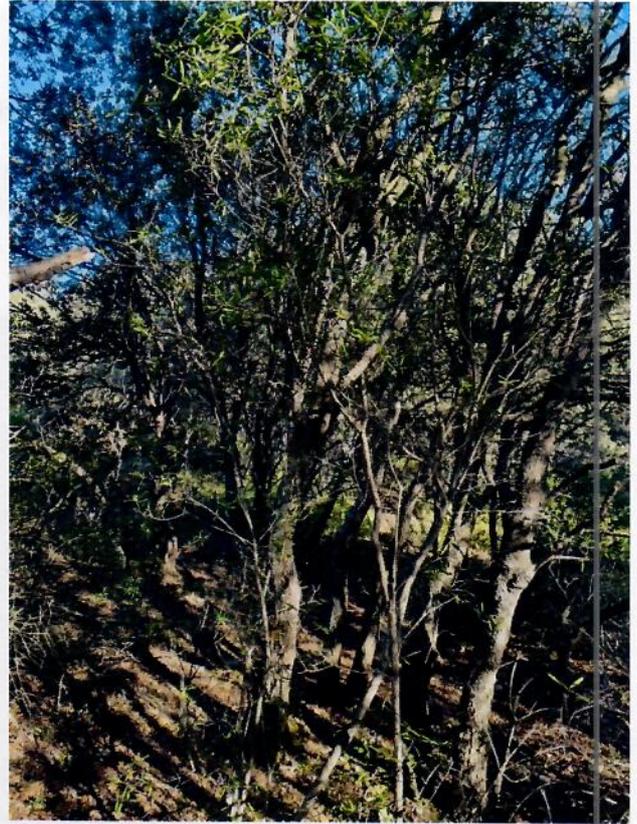


Figure 2 : Photo des habitats naturels comportant les arbres impactés par le projet de défrichement (de gauche à droite : Boisement clair en mosaïque d'une garrigue, boisement fermé de chêne vert et de pin d'Alep. En bas : Garrigue en mosaïque d'une pelouse à brachypode avec individus de pin d'Alep

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

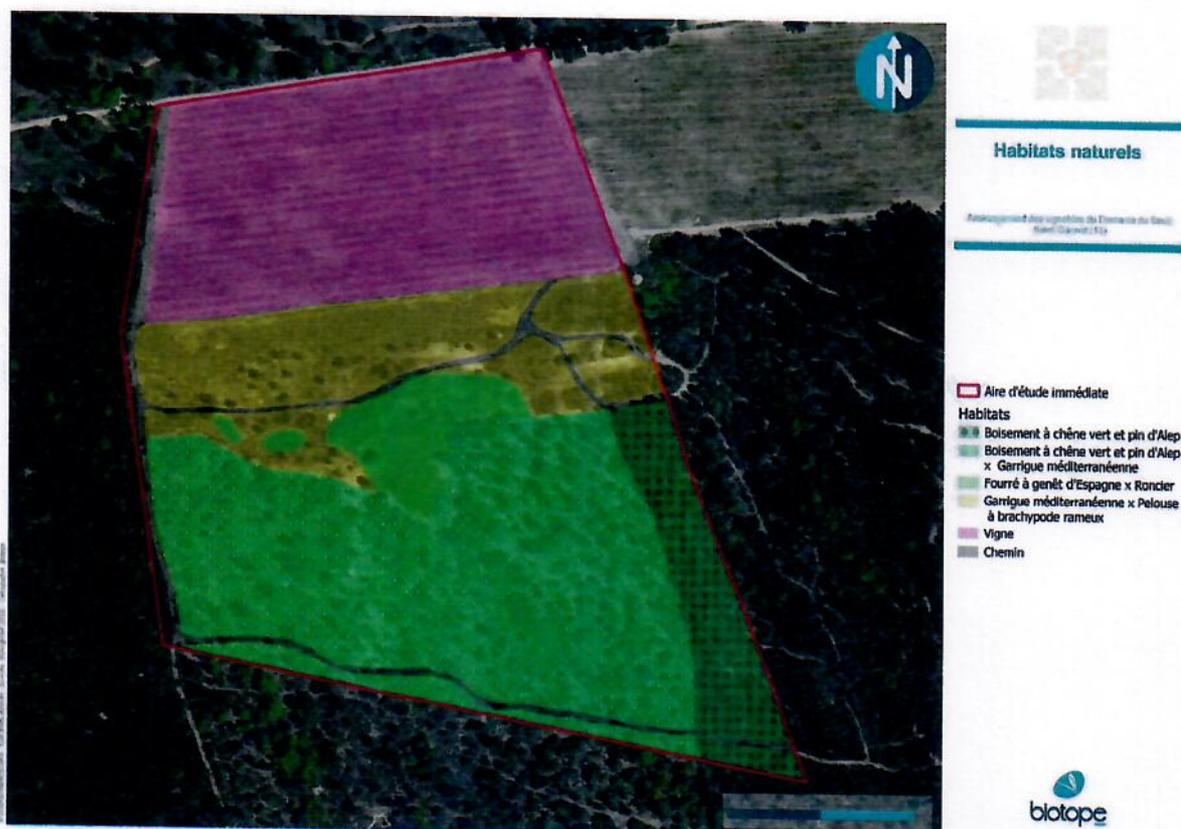


Figure 3: Localisation des habitats naturels sur la parcelle du projet

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Saint-Cannat (13760), Département des Bouches-du-Rhône**

Lieu-dit et adresse : **Parcelle cadastrale OC 005**

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

- **ZPS Garrigues de Lançon et chaînes alentours (FR9310069), située à 4,6 km au sud-est du site (cf. carte 3)**

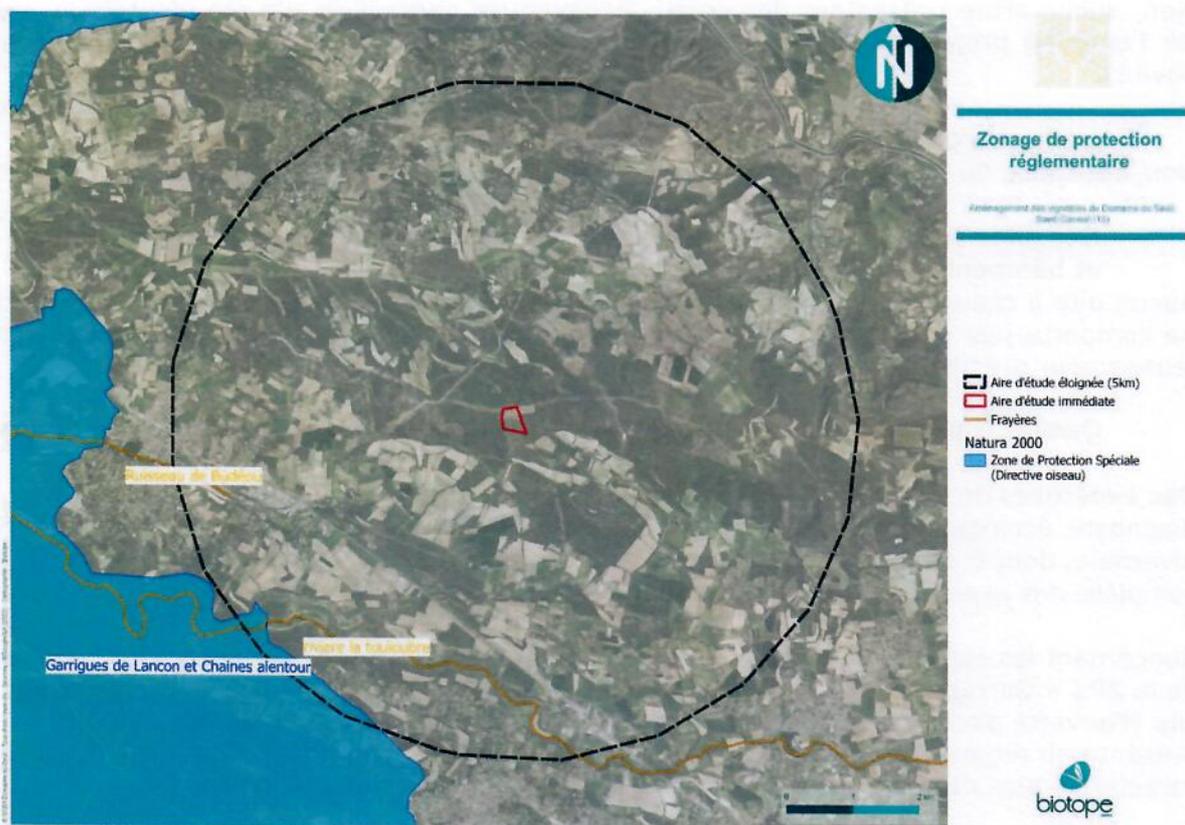


Figure 4: Zonages Natura 2000 dans un rayon de 5km autour de la zone du projet

b. Etendue du projet

Surface : 2,6 ha

Linéaire : -

c. Période envisagée pour les travaux

Les travaux de défrichage sont envisagés en dehors des périodes sensibles de reproduction et d'hivernage pour la faune et flore (période préconisée entre septembre et mi-novembre)

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Aucune haie ou ripisylve n'est présente dans l'emprise projet. Une partie de la zone défrichée se trouve au sein d'un réservoir de biodiversité forestière identifié au SRCE. Cependant, le boisement concerné par le défrichage est localisé en lisière. Le projet engendrera un déplacement de la lisière mais n'occasionnera aucune coupure ou discontinuité pour le déplacement de la faune.

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non, aucun arbre présentant des enjeux écologiques particuliers n'a été identifié au sein de l'emprise projet. Le défrichement concerne uniquement des jeunes individus sans cavités.

- **L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?**

Non, l'emprise du projet ne se trouve pas à proximité de milieux aquatiques

- **Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?**

Aucun gîte à chauve-souris n'a été relevé lors du passage de terrain : La parcelle d'étude ne comporte pas de bâtiments ou de parois rocheuses, et les arbres présents sont trop jeunes pour présenter des cavités ou des décollements d'écorces.

- **Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?**

Des expertises de terrain ont été réalisées en janvier 2022 dans le cadre d'un pré diagnostic écologique. 15 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur site en période hivernale, dont 6 espèces protégées et 7 espèces d'intérêt communautaire. La liste complète des espèces est présentée en annexe 1 du document.

Concernant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, à l'origine de la désignation de la ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour », 2 espèces ont été recensées sur site (Fauvette pitchou et Alouette lulu) et 5 autres espèces sont considérées comme présente au regard de la bibliographie disponible (Faune PACA, Silène Faune 2021). Les caractéristiques de ces espèces sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

Identifiant DO	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive oiseaux	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Utilisation du site	Habitats utilisés
Espèces utilisant le site en reproduction								
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	X	EN	VU	Nicheur potentiel (contacté sur le site)	Garrigues
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	X	LC	NT	Nicheur potentiel (contacté sur le site)	Garrigue et vigne en jachère
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	X	LC	LC	Nicheur potentiel	Garrigues et boisements
Espèces utilisant le site en alimentation et en transit								
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	X	X	LC	LC	Alimentation et transit	Milieux ouverts (vigne en jachères, pelouses)
A093	Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	X	X	EN	CR	Alimentation et transit ponctuel	Milieux ouverts (vigne en jachères, pelouses)
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	X	LC	NT	Alimentation et transit	Milieux ouverts (vigne en jachères, pelouses)
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	X	X	NT	NT	Alimentation et transit	Milieux ouverts (vigne en jachères, pelouses)

- Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est identifiée comme nicheuse avérée sur la zone de projet. Toutefois, la Fauvette pitchou, l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe sont des nicheurs potentiels au sein des milieux de garrigues présents sur la zone à défricher.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non, il n'y a pas destruction de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

8 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, ayant justifiées la désignation de la ZPS « Garrigue de Lançon et chaînes alentours » sont recensées ou potentielles sur la zone projet. Il s'agit de 8 espèces d'oiseaux dont 5 sont nicheuses potentielles au sein des garrigues (Fauvette pitchou, Alouette Lulu et Engoulevent d'Europe) ou des boisements (Circaète Jean-le-blanc).

Le site Natura 2000 se trouvant à environ 5km de la zone de projet, il est peu probable que les espèces possédant de faibles rayons d'action (Alouette lulu, Fauvette pitchou et Engoulevent d'Europe) appartiennent aux populations de la ZPS concernée. Par ailleurs, la période de réalisation des travaux a été définis en dehors des périodes sensibles permettant d'éviter les incidences sur ces espèces en période de reproduction et d'hivernage (défrichement entre septembre et mi-novembre). Au regard de ces éléments, le projet n'est pas de nature à causer des incidences significatives sur les populations ayant justifiées la désignation de la ZPS.

Concernant les espèces à plus grands rayons d'action comme le Circaète-Jean-le-Blanc et l'Aigle de Bonelli, il n'est pas exclu que les individus de la ZPS viennent ponctuellement s'alimenter sur les milieux ouverts de la zone du projet. Toutefois, la surface des habitats impactés par le projet (1,7 ha de garrigue) est jugée négligeable au regard de la grande disponibilité des habitats ouverts à semi-ouverts (cultures, garrigues, zones soumises aux OLD) à l'échelle locale

Le projet ne présente donc pas d'incidence significative sur les objectifs de conservation du sites Natura 2000 suivants : ZPS « Garrigues de Lançon et Chaines alentours » (FR9310069)

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 12/01/2022**

**Effectué par Biotope : Julie CABRI,
Chargée d'étude (Fauniste)
Ninon LARCHER-ORLANDO, Chargée
de mission (botaniste)**

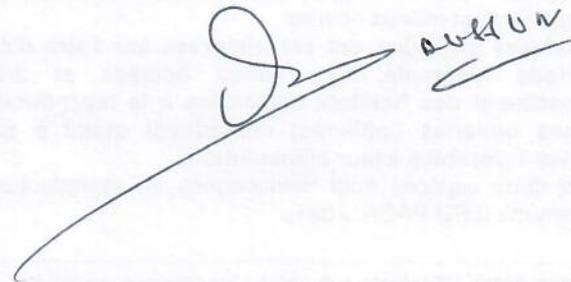
Fait à ...Aix-en-Provence

Par :

Agnès DAHLUN

fonct. SCEA Domaine du Senil

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end, followed by the name 'DAHLUN' written in capital letters above it.

Annexes

Annexe 1: Liste des espèces de l'avifaune contactée lors du passage terrain (passage de prédiagnostic) de janvier 2022

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Avifaune		
<p>Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) : Sédentaire, l'espèce est circonscrite au bassin méditerranéen occidental et la façade atlantique européenne. En Provence, son habitat est essentiellement constitué de garrigue et maquis denses et bas. Un déclin modéré est noté en Europe et notamment en France. Minimum 6 individus ont été contactés au sein de l'aire d'étude en période hivernale. L'ensemble de l'aire d'étude est utilisé par l'espèce. Les habitats semi-ouverts de l'aire d'étude constituent des zones de reproduction favorables à l'espèce. L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Groupe des Fringiles (<i>Serinus cini</i> <i>Serinus Serinus</i> , Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>) : Espèces bien réparties dans la région affectionnant les mosaïques de boisements et milieux ouverts. Plusieurs individus ont été observés sur l'aire d'étude en période hivernale. Les zones boisées et arbustives constituent des habitats favorables à la reproduction. Les zones ouvertes (jachères) constituent quant à elles des zones favorables à leur alimentation. Ces deux espèces sont mentionnées en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>) : Insectivore migrateur, l'espèce recherche les milieux ouverts et semi ouverts pour la nidification et l'hivernage. Un individu a été observé en période hivernale au sein de l'aire d'étude. Les zones arbustives sont utilisées de perchoirs et la zone en jachère pour l'alimentation. Cette mosaïque d'habitat est favorable à la reproduction de l'espèce. L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>) : Espèce typiquement méditerranéenne, elle n'est présente que dans le tiers sud de la France. Une large gamme d'habitats est utilisée pour la nidification (garrigue, jardins, boisements clairs, bocages...) où l'espèce recherche la strate buissonnante dense. Plusieurs individus sont présents en reproduction au sein de l'aire d'étude. Les habitats semi-ouverts de l'aire d'étude constituent des zones de reproduction favorables à l'espèce. L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) : Espèce affectionnant les mosaïques de zones cultivées et non-cultivées présentant une hétérogénéité et entremêlées de boisements et de milieux ouverts. Les effectifs des nicheurs français accusent une baisse</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

<p>nette et sont à surveiller. Un individu a été contacté au sein des zones cultivées à l'est de la parcelle. La zone de jachère de l'aire d'étude rapprochée constitue un habitat de reproduction favorable pour l'espèce. L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>		
<p>11 autres espèces protégées présentes sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, nicheurs sédentaires ou hivernants : Grimpereau des jardins, Mésange bleue, Mésange huppée, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Pipit farlouse, Troglodyte mignon, Tarin des aulnes.</p>	<p>Faible / Moyen / Fort / Très fort</p>	<p>Aucune / Protection / Natura 2000</p>